

# 60 pôles d'emplois organisent l'espace francilien

Mars 2020



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

**Rédacteurs :** A. MARSAL (SCEP/DADDT) et V. BAUDRAND (SPAF/BRP)

**Crédit couverture:** © J.M.GOBRY / DRIEA 2013

Cette étude n'aurait pas pu être menée à son terme sans les conseils et l'appui des collègues du Département Aménagement Durable et Dynamiques Territoriales (DADDT), de la Cellule Information Géographique (CIG) au sein du Service de la Connaissance, des Études et de la Prospective (SCEP), du Bureau Régional de la Planification (BRP) du Service de la Planification, de l'Aménagement et du Foncier (SPAF), et du laboratoire Géographie Cités du CNRS.

**Mise en page :** Y. NOUAILLAS

**Dépôt Legal :** mars 2020 **ISBN :** 978-2-11-155768-0

## Pôles d'emploi multi-communaux et polycentrisme francilien

Les débats sur l'organisation optimale des grandes aires urbaines, et de l'Île-de-France en particulier, tendent à opposer les arguments en faveur du modèle spatial concentrique et ceux favorables au modèle polycentrique<sup>1</sup>.

Historiquement dominé par Paris, l'espace francilien a évolué depuis le milieu des années 1970, vers une forme plus polycentrique. Au fur et à mesure de la croissance de l'agglomération parisienne et du desserrement de l'emploi et des équipements en direction des pôles secondaires, sous l'effet notamment de mesures planificatrices (villes nouvelles, grands équipements...), des centres secondaires ont émergé, organisant des bassins locaux d'emploi et de vie tout en demeurant largement dans l'aire d'influence parisienne. Depuis le début des années 2000, un mouvement inverse de recentrage de l'emploi semble néanmoins s'opérer.

Le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) approuvé en 2013 tend à poursuivre le parti d'aménagement polycentrique inscrit dans les schémas directeurs précédents portés par l'État depuis le Schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de 1965. L'un des objectifs du projet spatial du SDRIF (volet 2, p.92) est ainsi « de favoriser un rapprochement de la géographie de l'emploi et du développement de l'offre résidentielle [à l'échelle des bassins de vie] afin d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi des Franciliens et de réduire le temps moyen consacré aux navettes domicile-travail par les actifs de la région. »

Le suivi et l'évaluation des objectifs de la structuration régionale polycentrique portée par le SDRIF supposent une analyse approfondie des localisations et des dynamiques territoriales de l'emploi et de leur articulation avec les dynamiques de la population et de la construction.

Pour ce faire, la DRIEA a défini, dans la continuité de son partenariat avec le laboratoire Géographie-Cités du CNRS, un découpage territorial original en pôles d'emploi multi-communaux à partir des données d'emplois et de déplacements domicile-travail issues du recensement de la population de l'Insee.

En appliquant la même méthodologie de découpage des pôles d'emplois sur différents millésimes de données d'emplois et de déplacement, l'évolution du périmètre de ces pôles et de leur spécialisation socio-économique permet d'analyser l'évolution du polycentrisme francilien. Dans ce sens, les pôles d'emplois multi-communaux constituent un indicateur de suivi de la structuration régionale francilienne vers plus ou moins de polycentrisme.

---

1 Voir encadré page suivante.

### Polycentrisme versus monocentrisme

En théorie, deux modèles-types d'organisation des espaces métropolitains sont couramment distingués : le modèle monocentrique dans lequel un centre unique exerce des relations hiérarchiques sur l'espace environnant ; le modèle polycentrique dans lequel un semis équilibré de centres aux tailles similaires entretiennent des relations complexes et multidirectionnelles.

Si dans la réalité, peu de métropoles correspondent à ces deux archétypes, ceux-ci fondent néanmoins deux visions opposées du développement et de l'aménagement de l'espace métropolitain.

D'un côté, un modèle de développement métropolitain concentrique fondé sur un grand marché du travail permettant une optimisation de l'adéquation entre offre et demande d'emploi en élargissant les choix des entreprises et des actifs grâce à la mobilité accrue de ces derniers. Ce modèle de développement favorise les économies d'échelle et la circulation rapide et informelle de l'information devenue indispensable pour l'innovation. Mais il produit une compétition croissante pour l'occupation du sol, dont le prix augmente et entraîne une dispersion des habitants et des activités à faible valeur ajoutée et, au final, une forte consommation de foncier et des déplacements domicile-travail toujours plus longs.

De l'autre côté, un modèle de développement polycentrique reposant sur un ensemble bien connecté de bassins d'emploi et de vie hiérarchisés autour du centre dominant. Cette organisation spatiale permet un fonctionnement à la fois régional et local grâce à la présence d'emplois, de logements, de services et d'équipements directement accessibles dans les divers bassins. Ce mode de développement permet de préserver les avantages de la concentration tout en diminuant les effets de congestion et de spécialisation sociale et fonctionnelle. Il présenterait toutefois le risque de réduire la taille effective du marché du travail du fait d'une adéquation sous-optimale entre offre et demande d'emploi.

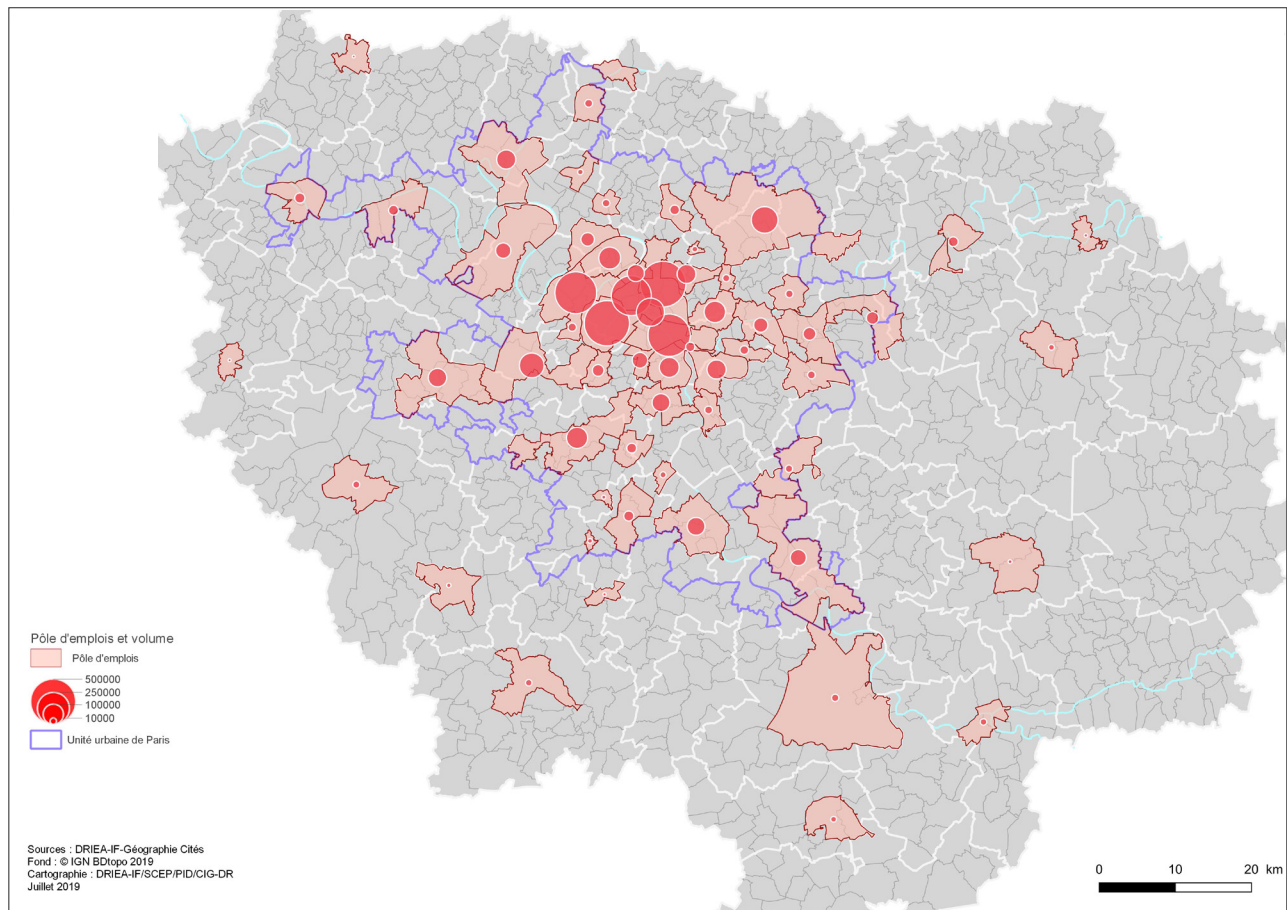
Dans le cas de l'Île-de-France, si le SDRIF fait le choix du modèle polycentrique, de puissantes forces centrifuges tendent à hiérarchiser l'espace régional.

### Encadré méthodologique : définir des pôles d'emplois multi-communaux

Il existe de nombreux travaux visant à déterminer des pôles d'emplois. La définition retenue dans cette étude est celle de l'équipe CNRS Géographie-Cités<sup>1</sup>. Pour investir la dimension multidimensionnelle de la centralité urbaine et de sa recomposition, la méthodologie tient compte simultanément des effets de concentration et de polarisation. Dans une première étape, des communes-pôles ont été identifiées à partir de deux critères : la densité locale (communes concentrant plus d'emplois que leurs voisines) et l'attraction des actifs des communes voisines (flux intenses et variés convergeant vers la commune). Dans une seconde étape, les communes-pôles ayant des relations d'interdépendance entre elles et des aires d'attraction similaires ont été regroupées pour constituer des pôles d'emplois multi-communaux.

Au total on dénombre 60 pôles d'emplois multi-communaux en Île-de-France, lesquels concentrent 4 605 058 emplois en 2015, soit plus de 80 % de l'emploi total régional<sup>2</sup>.

### Carte 1 : Répartition et volumes des pôles d'emplois multicommunaux et intercommunalités

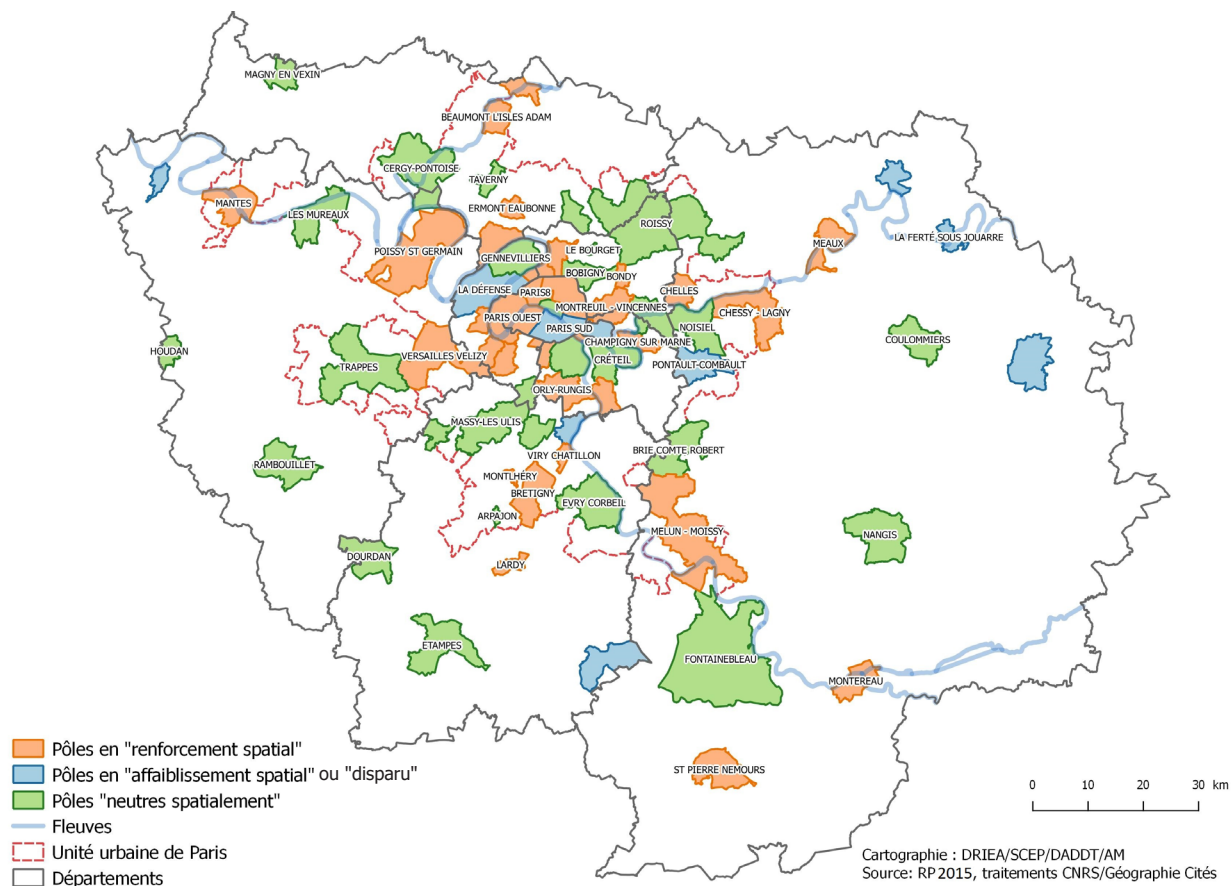


1 Berroir S. et al. (2012), Les Pôles d'emploi dans l'aire urbaine de Paris, Géographie-cités, DRIEA IF.  
2 Source : RP 2006, 2015, exploitations complémentaires.

## Une majorité de pôles d'emplois en situation de renforcement spatial

Entre 2006 et 2015, la délimitation des pôles d'emplois multi-communaux a évolué. Sur les 60 pôles identifiés en Île-de-France en 2015, si 27 n'ont pas vu d'évolution de leur périmètre (dits « neutres spatialement »), 29 se sont « renforcés » (par extension, création ou fusion) enfin 4 ont vu leur taille se réduire tandis que 5 pôles identifiés en 2006 ont disparu en 2015.

Carte 2 : Evolution des pôles d'emplois multi-communaux entre 2006 et 2015



### ■ Les pôles en renforcement spatial :

L'apparition de 13 nouveaux pôles correspond de façon majoritaire à des espaces marqués par une croissance de l'emploi et du niveau d'attractivité. Si certaines communes voient leur emploi diminuer ou stagner, elles continuent d'attirer des actifs et donc de devenir des pôles d'emplois.

Les extensions spatiales correspondent à des situations où des communes contiguës au pôle connaissent une croissance relative de l'emploi et/ou de l'attractivité. Ceci n'entraîne pas nécessairement une croissance de l'emploi au niveau du pôle dans sa globalité. Ces extensions spatiales de pôles sont importantes notamment dans la zone agglomérée (le Nord et l'Ouest de Paris, Versailles-Vélizy, Orly-Rungis, Arcueil-Montrouge, entre autres) ou auprès des préfectures et sous-préfectures de grande couronne (Melun-Moissy, Meaux, Mantes), qui constituent des pôles d'emplois publics importants.

## ■ Les pôles en affaiblissement spatial :

La disparition de pôles en 2015 par rapport au zonage de 2006 peut renvoyer à une situation de décroissance de l'attractivité mais de maintien de l'emploi (comme les anciens pôles de Bonneuil-sur-Seine ou de Lizy-sur-Ourcq). Les pôles en rétrécissement spatial correspondent à deux cas de figure différents :

- soit le rattachement d'une ou plusieurs communes à un autre pôle (cas des pôles centraux, comme par exemple La Défense, qui comprenait le 17<sup>ème</sup> arrondissement en 2006, lequel a été intégré au pôle Paris 8) ;
- soit à une perte d'attractivité ou de densité d'emplois d'une commune qui ne peut alors plus faire partie d'un pôle selon la méthodologie de délimitation retenue (cas des pôles plus périphériques comme Pontault-Combault, La Ferté-sous-Jouarre).

## Une concentration accrue de l'emploi dans les pôles les plus spécialisés dans les fonctions du tertiaire métropolitain

L'évolution du périmètre des pôles d'emploi dépend des évolutions de l'emploi et de l'attractivité des communes sur les actifs des autres territoires. Or, tous les secteurs d'activité n'ont pas la même dynamique d'emploi. La spécialisation économique des territoires est donc un facteur déterminant dans la structuration des pôles d'emplois.

### ■ Des pôles d'emploi aux profils variés

En 2006, comme en 2015, les pôles d'emploi concentrent 80 % de l'emploi francilien. Si, à eux seuls, les pôles parisiens (Paris intra-muros et la Défense) totalisent plus de la moitié des emplois des pôles (52 %), ce sont les pôles non parisiens de la Métropole du Grand Paris (MGP) et plus particulièrement les pôles limitrophes de Paris qui sont les plus dynamiques en matière de création d'emplois entre 2006 et 2015<sup>1</sup>.

Schéma 1 : Les différentes couronnes d'Ile-de-France

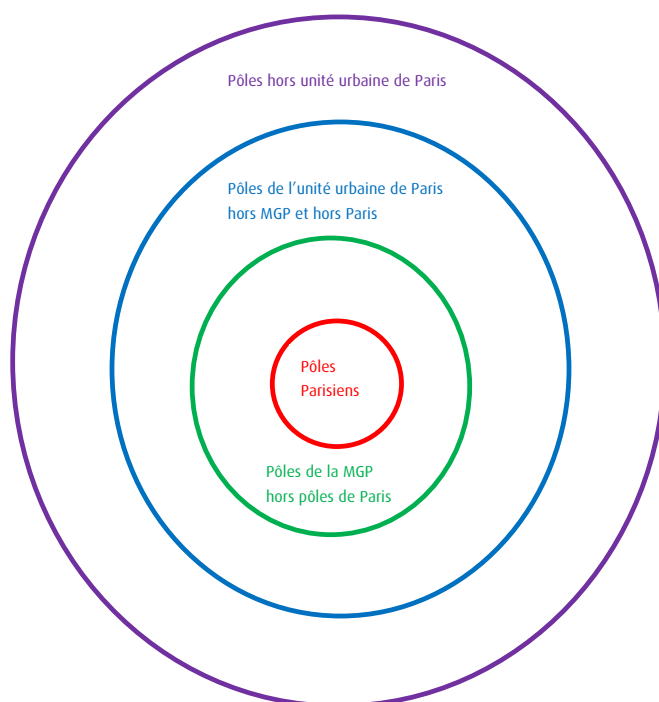


Tableau 1 : L'emploi dans les pôles d'emplois par couronne en 2015

Le tableau ci-dessous donne la répartition de l'emploi dans les différentes couronnes<sup>2</sup>.

Localisation des pôles	Nombre d'emploi total 2015	Part dans l'emploi total des pôles	Evolution de l'emploi total 2006-2015
Pôles parisiens	2 458 031	53,4 %	+ 3,2 %
Pôles de la MGP hors pôles de Paris	1 109 142	24,1 %	+ 4,5 %
Pôles de l'unité urbaine de Paris (hors MGP et hors Paris)	915 482	19,9 %	+ 0,2%
Pôles hors unité urbaine de Paris	122 404	2,7 %	- 0,8 %
Total pôles IDF	4 605 058	100 %	+ 2,8 %

Source : Insee RP 2006 et 2015, traitements Géographie Cités et DRIEA

1 Voir : Spécialisations des pôles d'emploi franciliens. Situations et tendances 2000-2010, DRIEA, 2015.

2 On entend par couronne le découpage suivant : les pôles de Paris, les pôles de la MGP autour de Paris, les pôles de l'unité urbaine de Paris autour de la MGP, et enfin les pôles en dehors de l'unité urbaine de Paris.



Au-delà des dynamiques d'emploi différenciées, l'évolution du profil socio-économique des pôles d'emploi entre 2006 et 2015 permet de dresser une typologie en 6 catégories :

- Les pôles à forte spécialisation dans le tertiaire métropolitain (classe 1). Il s'agit des grands pôles du centre-ouest de la région, tournés vers les fonctions tertiaires métropolitaines (emplois de conception, recherche, gestion et prestations intellectuelles<sup>1</sup>). La proportion d'emplois de cadres y est presque trois fois plus élevée que la moyenne des pôles. Les taux de croissance sont plus hétérogènes et plus faibles que dans les autres classes ;
- Les pôles à dominante ouvrière à croissance récente de l'emploi de cadres et du tertiaire métropolitain (classe 2). Les ouvriers et employés commencent à laisser place aux cadres, tant au niveau de l'emploi que du lieu de résidence ;
- Les pôles à dominante ouvrière et industrielle réussissant à maintenir leurs emplois (classe 3) ;
- Les pôles en relation avec les activités aéroportuaires (classe 4) ;
- Les pôles anciennement industriels, en décroissance, qui connaissent une diminution de l'emploi ouvrier et des fonctions de production (classe 5) ;
- Les pôles anciennement industriels reconvertis dans le tertiaire métropolitain (classe 6) : l'accroissement du nombre de cadres y est très élevé. Les profils d'emplois restent hétérogènes malgré la part de plus en plus élevée des fonctions de cadres du tertiaire métropolitain.

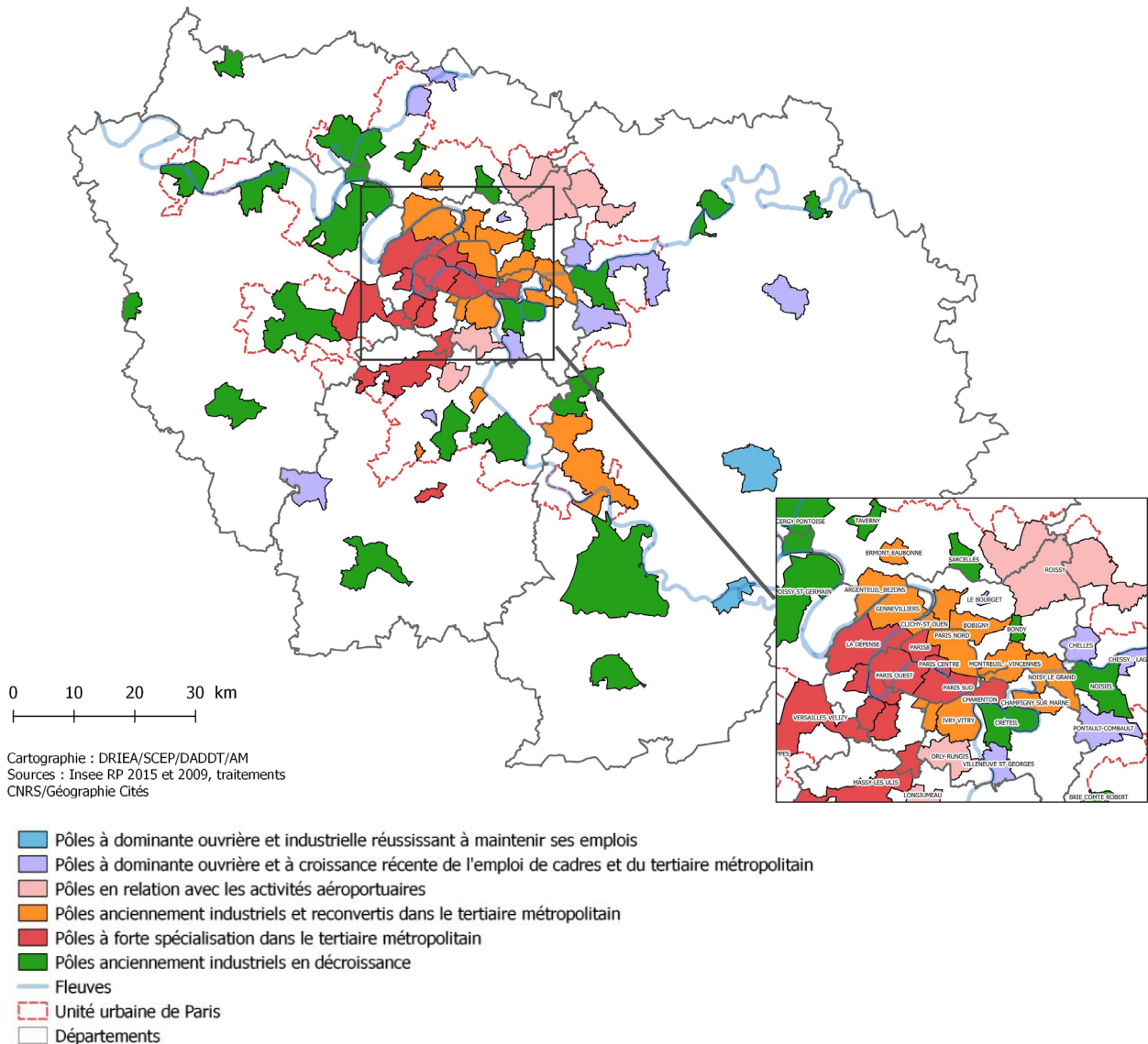
**Tableau 2 : L'emploi par catégorie de pôles d'emplois**

Typologie de pôles d'emplois	Nombre d'emploi 2015	Croissance de l'emploi 2006-2015 (%)
Pôles à forte spécialisation dans le tertiaire métropolitain	2 285 135	+ 2,50 %
Pôles à dominante ouvrière à croissance récente de l'emploi de cadres et du tertiaire métropolitain	174 249	+ 7,40 %
Pôle à dominante ouvrière et industrielle réussissant à maintenir ses emplois	14 214	+ 3,40 %
Pôles en relation avec les activités aéroportuaires	274 912	- 4,20 %
Pôles anciennement industriels en décroissance	647 029	- 3.40 %
Pôles anciennement industriels reconvertis dans le tertiaire métropolitain	1 209 519	+ 8.20 %
Ensemble des pôles d'emplois	4 605 058	+ 2,80 %

Source : Insee RP 2006 et 2015, traitements Géographie Cités et DRIEA

1 L'analyse fonctionnelle des emplois proposée par l'Insee permet de croiser l'approche « secteurs d'activité » et l'approche « métiers » en analysant la profession occupée par les actifs. Les professions sont réparties en 15 fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893116>.

Carte 3 : Zonage des pôles d'emplois multi-communaux



## Une géographie des pôles organisée en couronnes

Cette typologie révèle une géographie des pôles organisée en couronnes en fonction de la distance au centre parisien combinée à un fort gradient Est/Ouest, avec une MGP qui concentre la majeure partie de la croissance des emplois, des territoires péri-métropolitains aux dynamiques différenciées, et des territoires ruraux en décroissance.

Entre 2006 et 2015, le dynamisme des pôles parisiens et de leurs pôles limitrophes résulte en premier lieu de leur spécialisation croissante dans les fonctions de tertiaire métropolitain qui rassemblent des emplois le plus souvent qualifiés et à forte valeur ajoutée.

Ce dynamisme traduit un double mouvement :

- le développement et la concentration des locaux tertiaires – les bureaux constituant la majorité des emplois des fonctions de tertiaire métropolitain – à proximité immédiate de Paris et dans le Sud-Ouest de l'unité urbaine ;
- la localisation préférentielle de ces emplois, déterminée principalement par les gains ou avantages liés à l'accessibilité de Paris et/ou aux aménités de l'Ouest parisien.

Les pôles parisiens et de la MGP à forte spécialisation dans ces fonctions, mais également les pôles qui s'y sont reconvertis plus récemment, profitent donc à plein de cette dynamique de croissance.

Certains territoires récemment reconvertis dans le tertiaire métropolitain bénéficient en plus d'une dynamique positive des emplois relevant des fonctions de commerces de détail et de services de proximité (Gennevilliers, Arcueil et Bobigny) ou des fonctions d'administration (Noisy-le-Grand, Montreuil, Ivry-Sur-Seine).

En dehors de la MGP mais à l'intérieur de l'unité urbaine, les territoires de la Confluence Seine-Oise, du Grand Roissy, de Marne-la-Vallée, de Sénart, de Versailles/St-Quentin-en-Yvelines, de Saclay constituent des territoires à enjeux pour le polycentrisme régional mais présentent des évolutions contrastées :

- Les pôles de l'axe Seine-Confluence et du Grand Roissy (pôles en relation avec les activités aéroportuaires) perdent des emplois sur la période 2006-2015. Mais cette dynamique a pu être relativement contenue par le développement des emplois des fonctions de santé, d'action sociale, voire de l'administration publique ;
- A l'Est et au Sud-Est (proche de Marne-la-Vallée et Sénart), certains pôles anciennement industriels sont en décroissance (Evry-Corbeil, Noisiel). Pour limiter les pertes d'emplois, ils s'appuient sur les fonctions de santé et d'action sociale. D'autres, anciennement industriels et/ou à dominante ouvrière, ont réussi à se réorienter plus ou moins fortement vers l'emploi tertiaire métropolitain, compensant ainsi les pertes d'emplois et impulsant une dynamique positive d'emplois ;
- Au Sud-Ouest, au niveau de Versailles/St-Quentin-en-Yvelines et Saclay, la forte spécialisation dans le tertiaire métropolitain est une particularité pour les pôles d'emplois hors MGP, qui permet de compenser les pertes d'emplois du pôle de Trappes.

Enfin, en dehors de l'unité urbaine de Paris, la majorité des pôles d'emplois de grande couronne sont des pôles anciennement industriels et en décroissance d'emplois.

## Conclusion : la diversification de l'économie francilienne, un facteur clef du polycentrisme régional

L'évolution récente du périmètre des pôles d'emplois franciliens et de leur spécialisation socio-économique révèle une tendance forte au renforcement des pôles les plus spécialisés dans les fonctions du tertiaire métropolitain. Ils sont situés pour la plupart dans le «cœur de la métropole» et le Sud-Ouest de l'unité urbaine de Paris. A l'inverse, la plupart des pôles d'emplois plus éloignés de la zone centrale n'ont pas entamé une mutation économique vers les fonctions tertiaires métropolitaines. Nombre d'entre eux ont donc pu subir une baisse de l'emploi, notamment industriel. Cependant, dans certains de ces pôles, les fonctions de santé, d'action sociale, de commerces et/ou de services de proximité ont joué le rôle de stabilisateurs, avec des gains d'emplois conséquents.

Ainsi la spécialisation économique croissante de la région Île-de-France, dans les fonctions du tertiaire métropolitain, tend à affaiblir la structure polycentrique de l'espace francilien. Celle-ci ne pourra donc se maintenir et se développer qu'à la condition d'une diversité entretenue des fonctions économiques de la région, à même de profiter également aux pôles d'emplois hors de la Métropole du Grand Paris.

**Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France**

21-23 rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
Tel : +33 (0)1 40 61 80 80  
Fax : +33 (0)1 40 61 85 85



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Rédaction :**

A. MARSAL et V. BAUDRAND

**Dépôt Légal :** mars 2020 - ISBN : 978-2-11-155768-0

**Maquettage, mise en page :** Y. NOUAILLAS